



# Retour CSEC 16 Mai 2024

## 1. Approbation du PV du 21 mars 2024:

L'approbation est reportée, les corrections de la direction ayant été reçues la veille à 22h.

## 2. Intervention du Président

Présentation par le président de M Guillaume DU CHAFFAUT, Directeur Général et Directeur de la transformation, qui assurera la synthèse des deux directeurs généraux (thérapie chaîne transfusionnelle et ressource performance), il participera à la stratégie d'établissement. Il connaît déjà les difficultés de l'EFS à travers ces différentes missions au ministère de la santé.

Suite à l'intégration de l'EFS dans le PLFSS, l'établissement doit définir précisément les missions de service public financées par ces subventions.

Suite aux différentes visites faites sur le terrain, le président constate qu'une marge de progression est possible. Au bout de 24 ans d'EFS, il subsiste trop de disparités régionales

Les plateaux de préparation ne sont pas totalement harmonisés, un alignement sur les meilleures pratiques doit être envisagé.

Le Président a à cœur de travailler sur l'attractivité de l'établissement et la marque employeur par le biais de la refonte des classifications et de l'amélioration de la communication interne. Il est attentif au risque de perte d'expertise, engendré par la fuite du personnel. Il souhaite également développer la Bioproduction.

Les difficultés de recrutement de biologistes s'accroissent, il y a urgence à travailler sur l'IH DEL, il faut revoir l'organisation pour les prendre en compte.

Collecte de plasma : le financement d'un plan Plasma est en cours de construction avec les tutelles, il y a des avancées mais celles-ci seront conditionnées par des efforts d'efficience.

Des marges de progression sont possibles sur la gestion des données issus des analyses réalisées sur les échantillons de donneurs qui pourrait être utilisé pour surveiller l'état sanitaire de la population.

Le Président est très attaché au dialogue social. Les pistes de travaux de transformation seront présentées au CSEC du mois de juin avec la présentation des projets prioritaires, puis la présentation du COP en octobre pour une consultation en décembre.

L'organisation stabilisée de la gouvernance sera présentée au CSEC de juin. Le nouvel organigramme devrait permettre une meilleure capacité opérationnelle entre les directions nationales et régionales.

### 3. Situation économique et financière 2024 Information en vue d'une consultation sur les comptes 2023 et les comptes analytiques 2023

La Direction des Affaires Financières (DAF) nous fait tout d'abord un point sur la situation à date :

- Les cessions de CGR suivent les prévisions budgétaires,
- La cession de plaquette est légèrement au-dessus
- On observe un léger retard sur le Plasma à destination du LFB -1,5%,
- La cession de Plasma Thérapeutique continue de chuter de -2% par rapport au budget.

L'EFS a reçu 80M€ en début d'année, dont 30M€ ont servi uniquement à stabiliser la trésorerie.

#### Compte 2023 :

L'année 2023 a été marquée par une nouvelle baisse de cessions de CGR de 4,3%. Entre 2019 et 2023, les cessions de CGR ont chuté de 9,1%.

La collecte de plasma pour fractionnement a permis de livrer 830 000 L au LFB. La part d'aphérèse est passée de 24% à 31% (+ 66 000 L d'aphérèse). Cette activité étant déficitaire, elle a participé à la dégradation de la trésorerie.

Les investissements ont été réduits au strict nécessaire.

Concernant les effectifs, les tutelles ont demandé un réajustement en corrélation avec la baisse d'activité. Ainsi, 150 ETP ont été supprimés.

Les élus ainsi que les experts du CSEC s'interrogent sur l'écart entre l'estimé fin 2023, à -32M€ et le réalisé qui se limite à -9M€.

La direction évoque les principales raisons d'une telle variation :

- L'augmentation des coûts énergétiques a été largement surestimée, la direction tablait sur une multiplication par 4 des coûts, finalement la facture s'élève à + 13M€ (X3). L'EFS manque cruellement de visibilité sur ses consommations de gaz et d'électricité.

- Fin 2022, l'EFS a adressé un rescrit à l'administration fiscale afin de pouvoir récupérer de la TVA sur une partie de ses activités. Le fisc accepte que la TVA soit calculée en fonction des surfaces occupées. L'impact net sur ce changement de calcul est évalué à 11,2 M€ sur les comptes 2023.

- On note une économie des frais de personnels de 24 M€ par rapport au budget initial (sans la suppression des 150 ETP) et de 4.6 M€ par rapport au budget rectificatif. Avec 45

salariés de moins qu'en 2022, et 6.5 M€ d'effet Noria. L'augmentation des 3,5% de la valeur du point est largement compensée.

- Une économie de 6.1 M€ a été réalisée sur les services extérieurs, principalement dû à la politique de restriction des dépenses.

Les élus sont tout de même surpris d'un tel écart d'autant plus que l'atterrissage à -32M€ a servi à l'estimation des demandes de subvention CNAM fin 2023. Par ailleurs ils rappellent que l'impact carbone de nos activités fait partie des données qui doivent être suivie notamment dans la BDESE.

La DAF nous informe qu'un audit est en cours afin d'apporter plus de transparence aux tutelles qui dorénavant financent en partie l'établissement.

Les élus tirent la sonnette d'alarme en ce qui concerne les investissements et le plan pluri annuel de renouvellement. Des notes continuent de circuler en région pour limiter aux maximum les dépenses. Au final lesancements de marché nationaux sont à l'arrêt alors que l'année est déjà bien entamée. A ce rythme, l'enveloppe dédiée aux investissements ne sera encore pas consommée alors que le besoin est immense !

La direction est surprise que de telles notes circulent cette année. Au contraire, la trésorerie se porte bien et il faut investir.

Les élus demandent si l'emprunt de 30 M€ consacré aux investissements a été contracté ?

La DAF répond qu'elle attend que les taux d'emprunt redescendent. De plus, il sera envisagé de n'emprunter que 20 M€ et de prendre 10 M€ sur la trésorerie 2024.

Les élus alertent de nouveau la direction. La dette technique cumulée sur ces dernières années est énorme. Il faut emprunter suffisamment pour la résorber, car d'autres chantiers coûteux attendent l'établissement notamment pour répondre aux exigences de l'état pour passer une grosse partie du parc automobile en tout électrique d'ici 2030. Il faut anticiper quitte à s'endetter plutôt que de piloter par la trésorerie. Les élus ajoutent que de nombreux bâtiments dont l'EFS était propriétaire, ont été vendus, pour ensuite repartir en location ce qui sera à long terme bien plus coûteux. En 2023 l'augmentation des loyers a augmenté de 8.5% dont 1M€ juste pour l'Ile de France. Pourquoi l'EFS n'a-t-elle toujours pas de stratégie immobilière ?!

### Comptabilité analytique

Celle-ci est confidentielle et ne sera pas détaillée ici.

La DAF accompagnée d'un cabinet extérieur, travaille sur un nouveau format de comptabilité analytique afin de mettre en lumière les activités déficitaires qui pourrait être subventionnée dans le PLFSS 2025 ; par exemple, les sangs rares qu'il faudrait comptabiliser à part.

L'augmentation du déficit des activités s'explique principalement par les hausses des coûts énergétiques, des matières premières et des frais de personnel suite à l'augmentation de la valeur du point.

Les élus ajoutent que la créance des hôpitaux a eu un impact de 18 M€ sur la trésorerie et qu'il ne faudrait pas l'oublier !

La direction nous informe qu'un fournisseur (Macopharma) a demandé une indemnité d'imprévision en raison de l'augmentation des coûts énergétiques, celle-ci s'élève à 548 0 00€ pour 2023. L'EFS a provisionné 1.6M€ pour 2024.

Les élus trouvent que ces indemnités prévues dans nos marchés ne sont pas normales, car l'EFS n'a pas la possibilité de les répercuter sur la tarification de ses PSL, leur prix étant fixé au Journal Officiel.

La DAF nous informe que les produits de tissus et cellules par contre ont pu être revus à la hausse, +12% en 2023.

#### **4. Information sur le retour d'expérience suite au déploiement du projet Innovente au sein de la région pilote Bretagne**

Ce projet consiste à regrouper la facturation sur 4 centres, directement rattachés à la DAF. Ce dispositif permet de gagner en efficacité en passant de 39ETP à 30ETP. 13 personnes devant voir leur poste supprimé se sont repositionnées sur les centres de facturation subsistants et le centre de paramétrage, 3 d'entre eux bénéficieront d'un congé de fin de carrière.

Le déploiement a subi des retards puisqu'il aurait dû être terminé en juin 2024, mais finalement la fin est prévue novembre 2024

Quelques améliorations des outils sur l'interface Inlog sont terminées. Par contre, le Reporting SAP prend encore trop de temps.

Le retour d'expérience est positif. Les outils permettent d'avoir toutes les informations sur le même écran alors qu'auparavant, il en fallait jusqu'à 4. Ils ont également permis la suppression de toutes les tâches chronophages et sans valeur ajoutée.

Quelques points de vigilance : La charge de travail est très importante sur les périodes de déploiements, et le centre de paramétrage doit gagner en expertise. Il s'agit d'un nouveau métier, des formations complémentaires doivent voir le jour.

Les élus signalent que les tâches réalisées par les assistants de facturation ont évolué. La direction a-t-elle prévue une réévaluation de leur déroulé de carrière ?

Réponse de la direction : pas pour le moment.

#### **5. Point d'information sur le nouveau barème de frais professionnels hôtellerie et restauration depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024.**

L'EFS a choisi d'abandonner le barème dérogatoire pour reprendre le barème de l'état. Il s'agit d'indemniser de façon forfaitaire les dépenses d'hôtellerie et de restauration. Le forfait repas est de 20€ en métropole et dans les DOM, celui de l'hôtellerie dépendra du lieu de la mission :

- 120€ la nuitée avec petit déjeuner pour les déplacements au siège, et dans les grandes villes (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse)
- 140€ pour les convocations sur Paris.
- 90€ pour les autres villes.

Les justificatifs doivent être scannés et contrôlés via l'outil SAP CONCUR. Concernant les repas, un ticket de caisse pour l'achat d'aliment daté du jour de la mission sera accepté. L'achat de boissons uniquement ne peut être considéré comme un repas la note sera refusée.

La direction précise que si le salarié prend une réservation dans Concur et qu'il n'atteint pas le forfait, la différence ne lui sera pas restitué. Si faute de disponibilité dans Concur le salarié fait lui-même la réservation alors c'est le forfait qui s'applique.

Des élus ont réservé via Concur des nuitées d'hôtel sans petit déjeuner, car l'outil ne proposait rien d'autre, ce sont vu refuser le remboursement de celui-ci alors que leur nuitée était bien en dessous du forfait.

La direction invite les salariés à reprendre contact avec leur agent comptable pour obtenir leur remboursement, si le problème persiste les élus sont invités à faire remonter au siège.

Les élus dénoncent des problèmes de sécurité autour des hôtels proposés par Concur, d'autres posent des problèmes d'insalubrité.

La direction invite les salariés à faire remonter toutes les problématiques pour écarter ce hôtels de l'offre Concur. La DAF a refait récemment des conventions avec 5 hôtels parisiens et 1 hôtel à Saint-Denis qui entrent dans les tarifs forfaitaires. Un point de situation pourra être refait après la période des JO.

## **6. Information en vue de consultation sur la politique de recherche et de développement technologique**

L'activité de recherche à l'EFS s'organise autour de 2 thématiques :

- Transfusion et produits sanguins : PSL, infectiologie, sang et société
- Ingénierie cellulaire et tissulaire : greffe de cellules souches hématopoïétiques, PSL de demain, CSM et médecine régénérative, Immunothérapie et thérapie génique.

### **Articulation des activités de recherche :**

Le conseil scientifique international fait des recommandations sur la stratégie de la recherche au sein de l'EFS.

Le Comité d'Orientation de Recherche (COR) : évalue les projets de renouvellement ou de création pour vérifier leur adéquation avec la stratégie de l'EFS avant qu'ils ne soient soumis au Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES). Le COR arbitre les budgets correspondant. L'HCERES est chargé d'évaluer la qualité scientifique des projets.

Toutes ces entités travaillent en étroite collaboration avec la Direction de la Recherche et de la Valorisation de l'EFS. (DRV)

Depuis 2010, l'EFS met en place des partenariats avec l'INSERM et le CNRS. En 2024, l'EFS compte 18 équipes de recherche (8 en cotutelle et 10 en partenariat). Celles-ci sont évaluées par le HCERES tous les 5 ans.

Les équipes de l'EFS sont impliquées dans le « programme d'investissement d'avenir » initié en 2010. Ce projet consiste à référencer des laboratoires d'excellence (LABEX) qui traitent d'une thématique scientifique. L'EFS fait parti de 5 LABEX :

- GR-Ex sur le globule rouge (EFS Créteil et Saint Antoine)
- Transplantex sur la transplantation (EFS Centre Pays de Loire)
- Immunothérapies Grand Ouest (EFS de Rennes et Nantes)
- LipSTIC sur l'inflammation (EFS de Besançon)
- MANUTECH SLEIGHT sur les techniques d'ingénierie (EFS St Etienne)

L'EFS est également membre fondateur de l'Institut Hospitalo-universitaire (IHU) Méditerranées Infections et membre des instituts Carnot CALYM (lymphome) et OPALE (leucémies).

Quelques projets régionaux ont été présentés en séance.

### Valorisation

En 2024, l'EFS est référencée dans 495 publications, dont 214 avec des auteurs EFS.

Parmi les publications avec auteurs EFS, 82% sont publiées par des chercheurs EFS de la recherche dite « labélisée », c'est-à-dire effectuée en lien avec l'INSERM, le CNRS et les universités. Les 18% de publications restantes sont publiées par des personnels de l'EFS exerçant par ailleurs une autre activité au sein de la chaîne transfusionnelle (recherche dite opérationnelle). Les laboratoires HLA ont particulièrement publié en 2023.

Au 31 décembre 2023, 4 nouvelles demandes de brevet ont été déposées.

### Ressources humaines

Fin 2023, l'activité recherche compte 119 ETP (hors MTI).

### Budget 2023 :

La réalisation 2023 de la recherche est à 9,85 M€ pour un objectif de 11,40 M€. La sous-réalisation en 2023 s'explique principalement, par l'arrêt du projet d'essai clinique chez l'homme de transfusion de plaquettes de culture, dont le coût était prévu à 1 M€.

Concernant le crédit d'impôt recherche (CIR) perçu par l'EFS au titre de l'année 2023, il s'élève à 3M€.

### Budget 2024 :

Le budget prévisionnel 2024 pour la recherche est fixé à 10,10 M€.

Les élus demandent à avoir le détail des charges et produits par équipe de recherche plutôt qu'en global.

La direction enverra un complément d'information avant la consultation.

## 7. Politique sociale, les conditions de travail et l'emploi 2024 Information en vue de consultation sur la DOETH, actions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Le taux d'emploi de travailleur handicapé est de 7,15% en 2023, en légère augmentation par rapport aux années précédentes. Il persiste une grande disparité régionale à ce sujet.

En 2023 il y a eu 57 reconnaissances en qualité de travailleur handicapé de salarié en poste. 60 aménagements de postes et 47 études ergonomiques ont été réalisés.

L'EFS a dépensé 149 602 €, dont 121 000€ pour le maintien dans l'emploi, la communication 21 600€ et le recrutement 6 800€.

En parallèle, l'établissement a obtenu 52 000€ d'aide de l'AGEFIPH.

Les différentes actions menées seront passées en revue lors de la commission de suivi de l'accord handicap.

## 8. Information sur le projet d'implantation de l'activité UPR de l'ETS CPDL

**Contexte :** L'UPR de Nantes s'est fortement développée ces dernières années, les locaux de 350m<sup>2</sup> ne sont plus suffisants et une partie de l'activité est déjà sous-traitée faute de place. L'activité ne peut pas non plus être accueillie sur les deux autres sites UPR de Marseille et Reims.

Le site Nancy Lobau dispose de 600m<sup>2</sup> de locaux prêts à être aménagés et dont l'EFS est propriétaire. Dans l'optique de rentabiliser des surfaces inexploitées et à termes de développer le marché de l'UPR en Europe, la direction a pris la décision de transférer toute l'activité à Nancy Lobau.

Le projet d'aménagement immobilier devrait durer 2,5 ans à 3 ans. Puis la phase de transfert d'activité s'étalerait sur 2 ans. Plusieurs audits seront nécessaires pour obtenir le marquage CE dans les nouveaux locaux. Les 15 salariés de l'UPR bénéficieront de l'accord sur les modalités d'accompagnement des réorganisations à l'EFS.

**Les élus** alertent la direction sur le risque de perte d'expertise. Actuellement, les salariés de l'UPR tournent sur 30 postes différents, il faut environ 3 ans pour être formé sur tous les postes. Comment maintenir l'activité les 5 prochaines années tout en garantissant aux salariés la possibilité de pouvoir se reclasser au fil de postes vacants publiés ? Comment assurer la formation d'une nouvelle équipe à Nancy si personne ne suit l'activité ?

**Le président** a pris une décision rapide pour informer les salariés qui étaient en attente depuis 2 ans. Maintenant la décision prise, les salariés vont pouvoir se projeter.

**Les élus** ajoutent : Tous les CDI partis ont été remplacés par des intérimaires qui suite à cette annonce vont certainement démissionner, la situation sociale ne sera pas tenable.

Pourquoi l'EFS ne cherche pas d'autres locaux en région CPDL pour limiter l'impact sur les personnels et la perte d'expertise ?

**La direction** répond qu'en 2021 une recherche de terrain constructible ou de bâtiment a été étudiée mais faute de financement n'a pas abouti.

**Les élus :** Est-ce que Nancy aura pour vocation à regrouper les autres UPR des autres régions ?

**Le président :** Non il faut garder des UPR de back up. Les surfaces supplémentaires ne seront pas perdues car l'activité tend à se développer. Un contrat est en cours de signature avec la Suisse pour la fourniture EEQ. L'EFS a également reçu des habilitations pour se développer sur le marché brésilien.

**Les élus** déplorent que la dimension humaine ne soit pas d'avantage prise en compte pour des raisons économiques.

## 9. Consultation sur la poursuite du projet d'expérimentation de la délivrance à distance

Déclaration FO

Ce projet présenté ce jour nous laisse dubitatif quant à l'avenir de la délivrance des PSL. En effet, cette nouvelle façon de délivrer les poches de sang, présentée aujourd'hui, marque une nouvelle étape non sans conséquences et sans risques pour la transfusion en France.

Cette nouvelle méthode de mise à disposition des services de soins de produits sanguins labiles va être testée sur plusieurs sites et avec plusieurs matériels de fournisseurs différents. Il appartiendra alors à ces sites de mettre en évidence les points positifs et les lacunes de ces enceintes super intelligentes. Toutefois, nous pouvons dès à présent vous mettre en garde sur de nombreux points qui restent à sécuriser afin de ne pas mettre en danger les patients.

Nous attirons plus particulièrement votre attention sur les points débattus qui sont :

- Les problèmes de connexions informatiques entre l'EFS et les établissements de soins
- Les éventuelles coupures d'alimentation électrique
- La formation des personnels amenés à utiliser le dispositif pour les ES qui sera bien souvent insuffisante, induisant du stress pour ceux-ci et des risques pour les patients receveurs
- Problèmes d'accès aux locaux
- Problèmes bureautiques (pas d'impression possible des documents pour la délivrance...)
- Les soucis de comptabilisations des patients immunisés
- L'absence de module pour la délivrance des concentrés de plaquettes et des plasmas.

Mais nous nous interrogeons surtout sur les impacts sur les conditions de travail des salariés qui vont être très importants. Il faut noter que le chargement et déchargement de ces enceintes va augmenter la charge de travail pour les personnels de ces sites. Nous notons bien que ceux-ci à l'avenir subiront peut-être moins de contraintes de par l'abandon d'éventuelles astreintes, mais cette nouvelle méthode de délivrance impactera sans aucun doute l'activité de ces sites par une surcharge de travail ainsi que des temps de formation

pour les personnels des ES qui devront se former à l'utilisation de ces frigos et de la technologie adjacente. Vu que ces services sont comme notre établissement avec un fort taux de turn-over, il importera à l'EFS de devoir toujours former avec un souci aussi de maintien des compétences des personnes déjà formées.

Un autre point qui retient aussi toute notre attention, celui de la contrainte qui sera reportée sur les équipes en charge de la délivrance à distance sur le site déporté. Les personnels en poste chargés de réceptionner la demande et d'attribuer les produits à distance, se verront augmenter leur charge de travail à des moments soulignons-le où le stress est à son comble car ce sera la nuit, les weekend et jours fériés où ceux-ci sont en effectif réduit voir seul. Les conditions de travail de ces personnes seront donc considérablement dégradées et augmentées de par cette nouvelle façon de délivrer.

L'EFS pourra certes subvenir aux besoins éventuels des ES de par cette nouvelle façon de délivrer mais ce ne sera pas sans conséquences sur les conditions de travail des personnels de l'établissement.

Pour toutes ces raisons, les élus FO attendront le retour d'expérience des sites précités, afin de se forger un avis plus précis quant à la poursuite de cette expérimentation.

Vote 11 pour et 5 contre (UTCG et UNSA) la CFDT ne prend pas part au vote

## **10. Consultation dispositif lanceur d'alerte**

Déclaration FO :

La procédure présentée aux élus du CSEC et mise au vote ce jour nous est imposé par la législation en vigueur. Nous alertons la direction sur le mode de communication de cette note nationale qui ne devra pas se cantonner seulement à une procédure Gédéon mais qui devra aussi être affichée sur l'ensemble des sites de notre établissement avec une sensibilisation de l'ensemble des acteurs de notre entreprise qui sont à même de pouvoir se positionner sur ce dispositif.

Les élus Force Ouvrière donnerons un avis favorable à cette consultation.

Vote 25 favorables

## **11. Consultation sur le projet de déploiement de l'outil de gestion administrative, maintenance et prestations associées de Campus EFS**

Vote :16 abstentions et 9 pour. Les abstentions sont en lien avec des réponses complémentaires qui n'ont pas été données.

## 12. Questions diverses

- Actuellement, lorsqu'un jour férié tombe sur un RTP fixe, le salarié concerné travaille une journée de plus par rapport à un collègue dont le RTP n'est pas contractualisé.

Comment est garantie l'équité entre les temps partiels avec RTP contractualisés et ceux avec RTP non contractualisés ?

- Concernant la loi 37 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union Européenne, pensez-vous faire une communication à l'ensemble des salariés ?

Quelles sont les consignes qui seront données aux gestionnaires pour le calcul des jours de CP à récupérer ? Les salariés auront-ils la possibilité de mettre les CP récupérés sur leur CET ? A hauteur de combien de jours ?

- Il existe des particularités intra et extra régionales concernant les contrats de travail du personnel d'IH-délivrance de nuit. En effet, certains ont des contrats de nuit et d'autres des contrats de jour (avec travail de nuit possible). Pour quelles raisons? Quelles sont les règles pour proposer l'un ou l'autre de ces contrats?

- Des salariés se sont vu annuler le fractionnement de leur JSO car ils ont effectué des semaines à plus de 39 heures à la demande de leur encadrement (et n'ont donc pas pu faire leur JSO sur ces semaines-là). C'est un congé annuel qui leur sera automatiquement pris. Il ne nous semble pas que cela soit prévu par la note. Quel est la position de la direction nationale?

- Comment les salariés peuvent-ils demander de ne plus recevoir le magazine ENSEMBLE en version papier à domicile ?

- Lors des inspections CSSCT réalisées en région, les élus se voient parfois refuser la possibilité d'inspecter les collectes mobiles sur les lieux de prélèvement hors Maison du don. Cette entrave aux missions des élus des CSE et des CSSCT régionales n'est pas acceptable. De même, lors de ces inspections, certaines équipes sont constamment accompagnées par des membres de la direction. La pertinence de ces visites est alors remise en cause. Le personnel se sentant sous surveillance constante. Nous vous rappelons par la même, que les inspections de site et de ces collectes mobiles sont réalisées sur le temps de travail effectif de ces élus.

La direction nationale a-t-elle une explication à ces pratiques ou entend-elle faire appliquer nos accords sur ces lieux où le problème perdure ? Les élus du CSEC voudraient une réponse rapide à ce sujet afin de poursuivre leurs missions en région.

Une réponse écrite sera apportée aux élus prochainement.

Prochain CSEC 24 juin 2024